université de BORDEAUX

ATTESTATION DE STAGE
à remettre au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL

Nom ou Dénomination sociale : Université de Bordeaux

Adresse : 35 avenue de Pey Berland 33000 BORDEAUX Cedex
Laboratoire : IMS (UMR 5218) Université de Bordeaux

☎ 05 40 00 60 00

Certifie que

LE STAGIAIRE

Nom : Bichana Prénom : Ali Tahaba Sexe : F ☐ M ☒ Né(e) le : 15/09/98

Adresse :
41 Rue Daurette

☎ ~~06 18 24 51 89~~ 0767371898 mél : bichana-tahaba.ali@etu.u-bordeaux.fr

ETUDIANT EN (intitulé de la formation ou du cursus de l'enseignement supérieur suivi par le ou la stagiaire) :
Licence 3 EEA (Electronique energie électrique et automatique).

AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
Université de Bordeaux

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

DUREE DU STAGE 1 mois

Dates de début et de fin du stage : **Du** 27/05/24 **Au** 21/06/24

Représentant une **durée totale** de 1 mois

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois..

MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSEE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un **montant total** de 0 €

L'attestation de stage *est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants* ***dont le stage a été gratifié*** *la possibilité de faire valider celui-ci dans la* ***limite de deux trimestres,*** *sous réserve du* ***versement d'une cotisation****. La* ***demande est à faire par l'étudiant dans les deux années*** *suivant la fin du stage et sur* ***présentation obligatoire de l'attestation de stage*** *mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).*

FAIT A TALENCE **LE** 03/07/24

Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

Cristell MANEUX
Directrice de l'IMS

IMS Intégration du Matériau au Système
UMR 5218 CNRS
Bordeaux INP
Université de Bordeaux
351 Cours de la Libération
33405 TALENCE CEDEX
FRANCE